ARDENNES
Conseil Départemental

TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU PONT D'ATTIGNY SUR LE CANAL

DIAGNOSTIC TECHNIQUE • PROJET D'OUVRAGE NEUF • PLANNING DES TRAVAUX • DÉVIATIONS

Dans le cadre de sa politique de maintenance habituelle, le Conseil départemental des Ardennes a réalisé **un suivi réglementaire** consistant en une surveillance continue des ouvrages d'art du Département (contrôles annuels, visites triennales, inspections détaillées tous les 6 à 9 ans).

L'objectif de cette maintenance est **d'anticiper le vieillissement naturel des structures et de programmer les travaux d'entretien courant.**

C'est dans ce contexte d'entretien qu'une inspection a eu lieu fin 2024. Celle-ci a révélé que l'état de la structure métallique de l'ouvrage était plus dégradé que ce que laissait supposer le diagnostic initial.

CE QUI A ÉTÉ DÉCOUVERT LORS DE L'INTERVENTION DE MAINTENANCE

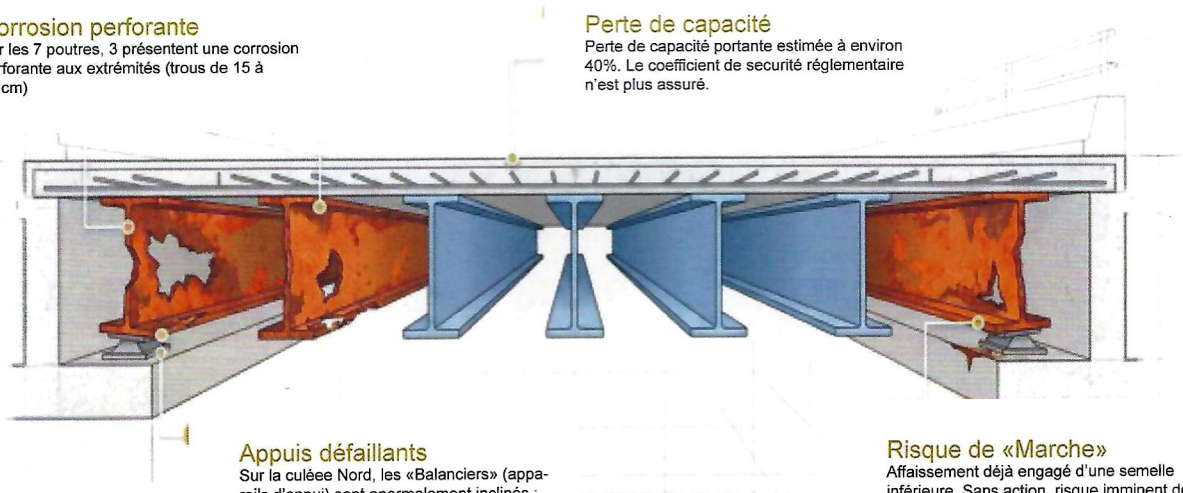
• **Pendant le sablage :** lors du décapage préparatoire des poutres métalliques, apparition de désordres majeurs, invisibles à l'examen visuel simple.

• **Dégâts cachés :** corrosion perforante en about de poutres et fissures sous les couches de peinture.

• **Saisine d'urgence :** appel immédiat aux experts du CEREMA* pour réévaluer la sécurité globale du pont.



** Le Cerema est la référence publique nationale en matière de méthodes et techniques d'entretien du patrimoine routier de l'Etat, des départements et des collectivités locales.*



L'expertise conclut à une perte d'environ 40% de la capacité portante.

MESURES D'URGENCE POUR PRÉVENIR TOUT RISQUE D'ACCIDENT

Limitation stricte de tonnage 3,5 Tonnes

Interdiction des poids lourds (reportés sur déviation)

Alternat - circulation au centre du pont

Recentrage du trafic sur les poutres les moins dégradées

Étaiement

Technique permettant de soutenir temporairement une structure

LES PHASES DE TRAVAUX

PHASE 1 (JUILLET - NOVEMBRE)
ÉTUDES ET PRÉPARATION

- Levé topographique et avant-projet.
- Concertation avec les concessionnaires pour procéder au détournement des réseaux présents sur l'ouvrage (eau, électricité, assainissement...) et ainsi libérer le pont de toutes contraintes.
- Études d'exécution.
- Pose de la passerelle provisoire piétonne en novembre.

PHASE 2 (DÉCEMBRE - JANVIER)
COUPURE ET DÉMOLITION

- **Décembre :** Détournement des réseaux concessionnaires.
- **Janvier :** coupure totale de la circulation. démantèlement complet du tablier existant.

PHASE 3 (FÉVRIER - MAI)
REMPLACEMENT DU TABLIER

- **Février-Mars :** réhabilitation des appuis.
- **Avril :** pose des nouvelles poutres, coffrage et ferraillage.
- **Mai :** bétonnage, séchage et étanchéité de la dalle.

PHASE 4 (JUIN)
FINITION ET RÉOUVERTURE

- Trottoirs, garde-corps, raccordements des Voiries et Réseaux Divers (VRD).
- Épreuves de charge.
- Réouverture à la circulation.
- Enlèvement de la passerelle piétonne.

LES DÉVIATIONS

POIDS LOURDS (PL)

Grand contournement obligatoire

Itinéraire via Rethel, Poix-Terron, A34 et RD 946.



VÉHICULES LÉGERS (VL)

Déviation locale directe

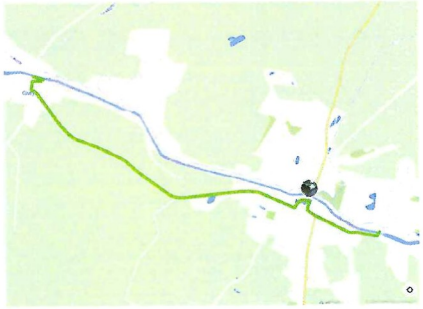
Itinéraire dévié par Givry, Alland'huy et Charbogne (RD 14, RD 43 et RD 983).



VOIE VERTE (HALAGE)

Section Attigny — Givry

Fermeture de la voie verte.
Déviation cycliste & piétonne balisée via RD 983.
Continuité assurée pour les usagers.



FICHE TECHNIQUE DU NOUVEAU TABLIER DU PONT

Type de structure : poutrelles enrobées

Longueur totale : 25,17 mètres

Largeur totale : 11,18 mètres

Trottoirs piétons : 2 trottoirs de 2 m avec bordures chasse-roues

Budget global : 1,4 million d'euros HT à la charge du Département

SUIVEZ LES TRAVAUX SUR CD08.FR

ARDENNES
Conseil Départemental